



MARS - AVRIL 2014 - N° 98

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Les bureaux de la mairie sont ouverts au public :

Matin: Du Lundi au Samedi de 9h à 11h Après Midi: Du Lundi au Vendredi de 16h30 à 18h

DISTRIBUTION DES SACS JAUNES DE TRI

Les sacs jaunes de tri sont fournis par la CCPA pour 12 mois à compter de la date de première remise, et non chaque mois comme certains le croient encore.

Les prochaines permanences auront lieu au local habituel (cour de la Mairie) :

Les Vendredis 14 Mars et 18 Avril de 16h à 17h Les Samedis 15 Mars et 19 Avril de 10h45 à 11h45

CALENDRIER 2014 RAMASSAGE DES SACS JAUNES

La collecte s'effectue un lundi sur deux

6 janvier 20 janvier 17 février 3 février 3 mars 17 mars 31 mars 14 avril 28 avril 12 mai 26 mai 10 juin* 23 juin 7 juillet 21 juillet 4 août 18 août 1 septembre 15 septembre 29 septembre 13 octobre 27 octobre 10 novembre 24 novembre 8 décembre 22 décembre

* La collecte aura lieu le mardi 10 juin (le lundi 9 juin étant férié).

Il est impératif de sortir votre sac la veille au soir de la collecte.

LE MOT DU MAIRE



Elu au Conseil Municipal depuis 1995, je tire ma révérence dans une vingtaine de jours. Les postes de maire et d'adjoints vont être pourvus, grâce aux élections municipales des 23 et 30 Mars et aux votes des conseillers municipaux à l'issue de celles-ci.

(Ce St Denis infos vous renseigne à nouveau sur les règles qui s'appliquent maintenant à nos communes de plus de 1 000 habitants).

Il revient aux électeurs de désigner nos successeurs à la gestion communale. Plusieurs listes sont en lice. Les choix démocratiques sont ouverts. A vous citoyens de faire celui qui correspond à vos attentes.

Je vous remercie encore pour vos soutiens, durant tant d'années, à nos multiples actions municipales.

Bonne lecture de mon dernier St Denis Infos. Avec toute mes amitiés.

Bernard Servais

AU CONSEIL MUNICIPAL

Au cours du Conseil tenu le 05 Février il a été décidé :

- De confier aux Francas de l'Ain (organisme d'Education Populaire) la réalisation d'un Diagnostic « enfance jeunesse » de Territoire pour préparer dans les meilleures conditions le Projet Educatif De Territoire permettant la bonne mise en place des activités périscolaire à la rentrée 2014.
- Autorisé Mr le Maire à signer un acte de convention de servitude avec ERDF pour remplacer une ligne aérienne de branchement électrique.
- De présenter un rapport faisant état d'aucun marché public communal lancé en 2013.





SITUATION DE L'EMPLOI

A la date du 15 Février notre commune comptait : **141 demandeurs d'emplois,** dont :

- 62 hommes 79 femmes
- 106 Indemnisés
- 35 Non Indemnisés.

(Soit 11 de plus depuis décembre)

SUITE DES TRAVAUX SNCF

Pour permettre la poursuite de rénovation des voies sur la ligne Lyon Genève, les passages à niveaux 33 et 34 seront fermés aux dates ci-dessous :

PN 33: Fermeture totale en continue du Lundi 7 Avril à 19h00 au Jeudi 8 Mai à 8h00. Puis, du Lundi 9 Juin à 19h00 au Mercredi 2 Juillet à 8h00.

PN 34 : Fermeture totale de 19h00 à 8h00 du :

- Mercredi 9 au samedi 12 Avril (3 nuits)
- Lundi 14 au samedi 19 Avril (5 nuits)
- Lundi 21 au samedi 26 Avril (5 nuits)
- Lundi 28 Avril au Jeudi 1^{er} Mai (3 nuits)
- Mardi 10 Juin au samedi 14 Juin (4 nuits)
- Lundi 16 au samedi 21 Juin (5 nuits)
- Lundi 23 au samedi 28 Juin (5 nuits)
- Lundi 30 Juin au Mardi 1^{er} Juillet (1 nuit)

Merci de prendre vos précautions et utiliser le plus souvent possible la déviation D 1075.

POINT SUR LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Poursuivant ses travaux le COPIL pour les activités périscolaires a rencontré le 03 Février des personnes ou associations aptes à proposer leurs services dans ces domaines. Prochaine réunion du COPIL le Lundi 24 Février 18h00 avec l'association des Francas, qui aidera à

mettre en place le PEDT.



ELECTIONS MUNICIPALES



Pour voter les 23 et 30 Mars 2014 chaque électeur doit être inscrit sur les listes électorales au moins depuis le 31 Décembre 2013.

Il faudra présenter aux assesseurs du Bureau de Vote sa carte d'Electeur ET obligatoirement une pièce d'Identité.

Sont valables : Carte d'identité en cours de validité ou non, **ou :** Passeport en cours de validité ou non, Carte Vitale avec photo, Carte de visite avec photo, Carte du combattant, d'invalidité civile ou militaire avec photo, Carte SNCF avec photo, Permis de conduire, ou de pêche, de chasse avec photo.

LES BULLETINS DE VOTE

Sur chaque bulletin, la parité Hommes/Femmes est respectée.

La partie gauche du bulletin comporte 19 noms correspondant aux nombre de sièges à pourvoir au conseil municipal de St Denis en Bugey.

Dans sa partie droite figurent les noms des 3 conseillers (2 titulaires + 1 remplaçant) appelés à siéger à la Communauté de Communes, présentés dans l'ordre de la liste pour le Conseil Municipal.

LE PARTAGE DES SIEGES

Conseil Municipal:

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (50% des voix plus une) reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir.

Pour St Denis, la liste majoritaire obtient 10 sièges.

Les 9 autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, il n'y a qu'un tour d'élection. Pour chacune des listes, les sièges sont attribués dans l'ordre de présentation des candidats.

Communauté de Communes :

Le même mode de calcul s'applique pour la CCPA.

POUR QU'IL Y AIT UN SECOND TOUR ?

Il faut qu'aucune liste en présence n'ait obtenu la majorité absolue au premier tour. Seules les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir.

La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Le Vote par Procuration : Le formulaire peut maintenant être préalablement rempli sur son ordinateur en utilisant le formulaire Cerfa disponible en ligne.

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R12675.xhtml

Vacances, obligations professionnelles, formation, état de santé... Les électeurs absents le jour du scrutin disposent de la possibilité de voter par procuration. En 2014, les élections municipales se déroulent les dimanches 23 et 30 mars 2014 et les européennes le dimanche 25 mai 2014. Une fois complété en respectant <u>les indications fournies par le ministère de l'intérieur</u>, le formulaire administratif est imprimé sur deux feuilles. Attention, certaines mentions doivent être remplies devant les autorités habilitées et le formulaire est irrecevable en cas d'impression recto-verso. Les électeurs ont ensuite à se présenter en personne à la brigade de gendarmerie afin de valider leur demande. Cette démarche reste en effet indispensable pour que la demande de vote par procuration puisse être prise en compte puis transmise à la commune dans laquelle les électeurs votent.

À noter : les électeurs ne disposant pas d'un ordinateur connecté à internet et d'une imprimante peuvent toujours utiliser les formulaires cartonnés disponibles aux guichets de la gendarmerie.

MISE EN PLACE DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Les nouveaux élus (es) du Conseil Municipal prendront leurs fonctions la semaine suivant le scrutin. (Si un seul tour : le Samedi 29 Mars, (ou en cas de second tour le : 05 avril) Le Conseil municipal aura pour première mission d'élire, pour les 6 ans à venir, le Maire de St Denis en Bugey.

Dans la foulée seront élus les conseillers proposés par le Maire aux fonctions de Maire Adjoints.

Cette séance très solennelle du premier nouveau Conseil Municipal est (comme toutes les autres) publique. Tous les citoyens sont invités à y assister, notamment les plus jeunes.

AU CENTRE DE LOISIRS

Une session d'activités s'ouvre pour les enfants de 6 à 15 ans durant la période du 03 au 14 Mars.

Ouverture du Centre : de 7h30 à 18h00 Directrice : Emilie BERTRAND (AVS à l'école maternelle)

Les temps forts des vacances de mars seront :

- la journée de mardi gras
- des grands jeux chaque après-midi : Cluedo géant, les jeux olympiques d'hiver, le rallye photo.
- plusieurs sorties chaque semaine au Bowling, à Royal Kid, à Play'in Sport pour pratiquer le squash, et à Hauteville pour faire de la luge.
- la projection de films
- une animation par la Ludothèque de « L'armoire à Jeux », <u>le vendredi 7 mars</u>,

avec une invitation des familles, à partir de 16h30, pour découvrir des jeux et profiter d'un moment conviviale au centre de loisirs.



A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Pour les 10 années à venir, sur la base des prévisions démographiques du SCOT, la CCPA évalue à 3 960 le besoin en logements sur la durée des 6 ans du PLH. L'organisation du développement se fera autour de 3 grands pôles (Ambérieu, Lagnieu et Meximieux) les mieux équipés en commerces, services publics de proximité et de santé.

Le PLH comprend 5 grandes orientations :

- 1) Organiser et maîtriser la croissance de l'habitat dans un espace de développement durable.
- 2) Développer une offre de logements diversifiée et accessible répondant à la diversité des besoins.
- 3)- Assurer la modernisation du parc de logements existants, tant privé que social.
- 4)- Répondre aux besoins spécifiques en matière de logements.
- 5)- Organiser les conditions de mise en œuvre et de suivi des actions du PLH.

Au travers de ces orientations et actions en découlent un certain nombre d'aides financières de la CCPA envers :

- Les bailleurs sociaux dans le cadre des contrats territoriaux de création de logements sociaux ainsi que la rénovation thermique et énergétique du parc existant.
- Les propriétaires occupants et loueurs à travers d'aides pour lutter contre l'habitat indigne, la précarité énergétique du programme « *Habiter-Mieux* » porté par le PACT de l'AIN.

Les aides financières pour les propriétaires/loueurs représentent 10% du montant de travaux plafonnées à 5 000€ par logement à loyer « très social » et 20% avec un plafond de 4 000€ pour des travaux dans les logements à loyer « social ».

Pour les propriétaires occupants, les aides de la CCPA s'élèvent à 1 300€ par logement. (Sous conditions de ressources).

Pour plus de renseignements : Contacter Mr Vincent LEGROS à la CCPA Tél. 04 74 61 96 40 ou par Courriel à l'adresse : v.legros@cc-plainedelain.fr

Pour les aides à la rénovation thermique et énergétique des logements, en attendant la mise en place sur la CCPA de L' Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, les personnes doivent contacter directement l'opérateur départemental :

le PACT de l'AIN : http://www.rhone-alpesolidaires.org/structures/pact-de-l-ain ou Tél. : 04 74 21 02 01

Un rendez-vous sera alors pris avec un de leur technicien qui se déplacera au domicile des personnes afin de monter un dossier et de vérifier la possibilité d'obtenir une aide dans le cadre de leurs travaux.



PROJET D'INFORMATIONS SUR INTERNET

Des séances d'informations/formations **payantes** sur l'outil Internet animées par Sébastien Dabertrand de la société SMI dont le siège est à St Denis vont être proposées à tous publics.

Objectifs:

- Prévenir les dangers liés à l'utilisation d'Internet
- Minimiser les risques du web

Exemples de thèmes abordés :

- Sécurité et mot de passe
- Les arnaques sur internet
- Les téléchargements
- Savoir identifier les sources sur internet
- Acheter et vendre sur le net
- Les prédateurs du web
- Spams/courriels
- Sensibilisation et humanisation des contenus sur la toile

Durée : Séances de 1h15-1h30 + 30/45min de questionnement auprès de l'animateur

Rythmes : 1 à 2 séances/semaines sur des thèmes différents

Déroulement : L'intervenant présente un sujet sur différents supports grâce à une vidéo projection, suivie des questions du public.

UNE REUNION D'INFORMATIONS/INSCRIPTIONS EST ORGANISEE:

LE JEUDI 13 MARS 18H00 SALLE POLYVALENTE.

ASTREINTES D'ASSAINISSEMENT

Evacuations de toilettes bouchées, débordements de tout à l'égout, ruptures de canalisations, retour de mauvaises odeurs, bref, tous problèmes techniques liés à « l'assainissement » peuvent être réglés par le Syndicat STEASA.

Hors des horaires de bureaux, une astreinte est mise en place au Tél. 0 810 005 009 de 18h00 à 8h00 tous les jours et 24h/24 pendant les week-ends.





CEREMONIE DU 19 MARS 1962

Maintenant officelle, la célébration du cessez le feu de la guerre d'Algérie, réunira autour du monument aux morts les anciens d'AFN, leurs familles et les élu(es) pour un hommage aux jeunes disparus de ce conflit.

Rassemblement : Allée du 19 Mars, à 18 h00 puis, dépôt de gerbes, discours du président de l'amicale et du Maire.

Verre de la fraternité à l'issue de la cérémonie.

8 MARS JOURNEE INTERNATIONALE DES FEMMES

Le 8 mars célèbre la journée internationale des femmes

Officialisée par les Nations Unies en 1977, la Journée Internationale des Femmes trouve son origine dans les luttes des ouvrières et suffragettes du début du XX^e siècle, pour de meilleures conditions de travail et le droit de vote.

C'est une journée de manifestations à travers le monde : l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes. Traditionnellement les groupes et associations de militantes préparent des manifestations, pour fêter les victoires et les acquis, faire entendre leurs revendications, afin d'améliorer la situation des femmes.

La Journée internationale des femmes reste aujourd'hui d'une brûlante actualité. Car tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer et d'agir.

CAL	ENDI	RIÈR	ĎES	MAN	IFES	TATIC	NS	
		7	M	ARS			Y	

	MARS							
03	SOIREE BUGNES	CHTI S	Salle polyvalente					
08	CONCOURS COINCHE 14H00	BOULE DU MOULIN	Boule du moulin					
15	COUPE ILLICO TEXTO 32D 3/4 13H30	AMICALE BOULES	Clos Iosti					
20	MACHON 18H30	CLUB AGE D'OR	Salle polyvalente					
21	SOIREE ADO 19H30	DANSE CLUB	Salle polyvalente					
22	CARNAVAL	SOU DES ECOLES	ALJ					
22/23	MAIRIE	Elections	Salle polyvalente					
29/30	MAIRIE	ELECTION MUNICIPALE	Salle polyvalente					
AVRIL								
05-06	EXPO PATCH	AMIS DU PATCH	Salle polyvalente					
05	GALETTES	SDAFC	Aux fours					
07	SOIREE RESTO	CHTI S	Salle polyvalente					
12	LOTO 19H00	SOU DES ECOLES	Salle polyvalente					
12	VENTE GALETTE	LA CLASSE EN 4	Au four communal					
			place République					
26	VENTE DIOTS	POMPIERS RETRAITES	Salle polyvalente					



LA VAGUE DES CLASSES EN 4

Les « classards » vont organiser le Samedi 12 avril une vente des galettes qu'ils auront confectionnées au four communal. La recette servira à financer une partie de l'organisation de la « vague » qui animera le village le 22 Juin 2014.

CLUB DE L'ÂGE D'OR

L'assemblée générale s'est déroulée le 16 janvier 2014 salle polyvalente. Le club compte à ce jour 140 adhérents. Tous sont très heureux de se retrouver les jeudis après-midi pour des parties acharnées, de cartes et autres jeux. La petite collation est toujours la bienvenue surtout pour fêter les anniversaires.

Lors de l'assemblée générale deux nouveaux membres ont rejoints le Bureau : Madame POLINOT Bernadette et Monsieur RIPPER René en remplacement de Madame LOBRY Françoise et Monsieur PLATTRET Michel.

Cette réunion s'est terminée par le tirage des rois.

En ce début d'année, le samedi 9 février le grand concours de belotte a réuni 82 doublettes. Un grand succès pour cette journée malgré (ou grâce) au mauvais temps.

Rendez-vous pour le prochain bulletin.

ST-DENIS INFO

Informations municipales
RESPONSABLE DE LA PUBLICATION:
Patrice BUTAYE
Mairie de Saint-Denis-en-Bugey
Tél. 04 74 38 28 44
Fax 04 74 46 80 95
Courriel: mairie.stdenis@wanadoo.fr
CONCEPTION-IMPRESSION:

Imprimerie Fontaine Ambérieu-en-Bugey Tél. 04 74 38 11 79